

Marseille Provence Métropole

**Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole**

Cahier 3
Projets de territoire

Sommaire

Projet de territoire de Septèmes-les-Vallons		3
<hr/>		
1	Un quartier politique de la ville qui existe dans une réalité urbaine, sociale, culturelle et économique que nous devons encore renforcer	3
2	Un plan d'actions au service de la population	10
3	Pilier Développement économique, emploi et insertion	13
4	Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	14
5	Pilier Valeurs de la République et citoyenneté	16
 Projet de territoire de La Ciotat		17
<hr/>		
1	Des engagements généraux et transversaux	17
2	Des engagements en direction des quartiers fragilisés	18
3	Des engagements en direction des populations fragilisées des quartiers les plus précarisés	22
 Projet de territoire de Marignane		28
<hr/>		
Projet de territoire de Marseille Grand Centre-Ville		29
Projet de territoire de Marseille Grand Sud Huveaune		30
Projet de territoire de Marseille 13^{ème}		31
Projet de territoire de Marseille 14^{ème}		32
Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Est		33
Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Ouest		34
<hr/>		

Première partie

Projet de territoire de Septèmes-les-Vallons

1 Un quartier politique de la ville qui existe dans une réalité urbaine, sociale, culturelle et économique que nous devons encore renforcer

1.1 Contexte

Le projet de cohésion sociale et territorial de Septèmes-les-Vallons s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole et plus largement il devra s'insérer dans la nouvelle configuration métropolitaine en 2016.

Il se nourrit des orientations transversales du Contrat de ville, dont il cherche à tirer le meilleur parti pour :

- L'accroissement de l'attractivité du quartier de La Basse Bédoule. Concrètement, créer les conditions pour que les habitants du quartier y vivent mieux et faire en sorte que les septémois d'autres quartiers de la ville trouvent un intérêt à s'y rendre favorisant ainsi une meilleure intégration de la Gavotte Peyret dans le paysage septémois,
- Plus globalement, pour la cohésion sociale et territoriale de la ville de Septèmes-les-Vallons.

Les projets communaux successifs et plus singulièrement le dernier pour 2014-2020 ont pris en compte ces orientations. L'urbanisation, le long du CD 59, en est une expression concrète qui relie la résidence de la Gavotte Peyret au centre-ville et tend à faire du quartier Basse Bédoule une réalité.

Le contrat de ville permettra d'optimiser les synergies pour atténuer l'isolement social et économique des habitants de ce quartier. Si les coopérations sont indispensables et déjà effectives dans nombre de domaines, faire de la Gavotte Peyret uniquement le prolongement des grands ensembles de Notre Dame Limite ne sera pas plus favorable à la résolution des difficultés du fait de l'accroissement du nombre d'habitants et de la perte de proximité. D'autant que ses habitants ne le souhaitent pas. La Gavotte Peyret doit rester résolument tournée vers Septèmes-les-Vallons.

A côté du QPV, se positionne selon la loi LAMY les quartiers de veille et les quartiers vécus :

Le quartier de Veille :

Anciennement inclus dans le périmètre du CUCS il s'agit du quartier septémois de Notre Dame Limite limitrophe de Marseille 15^{ème}.

Notre Dame Limite est un quartier ancien où l'on trouve des commerces de proximité accueillant une clientèle septémoise, marseillaise et de passage, 1 groupe scolaire reconstruit en 2006.

C'est aussi un pôle de transports en commun (RTM / RDT 13) qui permet l'accès à Marseille et à Aix en Provence utilisé fréquemment par les habitants dont les lycéens et les étudiants de la Gavotte Peyret.

Son accès en est facilité par le cheminement piéton naturel reliant la Gavotte Peyret à Notre Dame Limite traversant la voie ferrée même si la géographie présente un dénivelé important.

Notre Dame Limite demeure un pôle attractif au regard du découpage de la bipolarité administrative septémoise où un Point d'accès au Droit trouverait complètement sa place.

Les quartiers vécus :

- Sur le périmètre Basse Bédoule : Le Centre médical de la Gavotte Peyret, la pharmacie et les riverains du périmètre,
- Sur le périmètre centre-ville : L'Espace Jeunes Septèmes / La bibliothèque et bientôt la nouvelle médiathèque / le Centre culturel Louis Aragon, le complexe sportif du Grand Pavois, le complexe culturel et sportif accueillant la MJC et le Judo,
- Sur le périmètre Gare - Peyret / le collège, les équipements sportifs municipaux et clubs de foot et tennis,
- Sur le périmètre nord : L'association locale des Francas (équipement de l'enfance et de la jeunesse), club 3^e âge, équipement municipal d'accueil de la petite enfance MAC / MAF.

Ces quartiers vécus sont extrêmement importants, il faut les prendre en compte prioritairement au regard des objectifs d'intégration et de développement social et urbain cohérents.

1.2 Les enjeux du territoire de la Gavotte Peyret, et plus largement de celui de la Basse Bédoule

1.2.1 Pour la ville

Il s'agit de poursuivre et de renforcer les politiques mises en œuvre pour continuer à désenclaver le quartier, articuler le développement de logements et de services et poursuivre le développement social qui sous-tendent les 3 grands enjeux du territoire de la Basse Bédoule :

- Poursuivre le développement et la continuité urbaine,
- Améliorer la qualité de vie au sein du quartier
- Développer le lien social et culturel, l'éducation, la santé et le développement économique avec l'ensemble du territoire communal, en premier lieu avec «le quartier vécu ».

Poursuivre le développement et la continuité urbaine

Ce quartier s'articule autour de deux pôles : l'un à construire, l'autre à renouveler pour dynamiser dans le cadre d'un projet conjoint un ensemble d'action qui font fonctionner et interagir l'ensemble de la Basse Bédoule.

Le quartier est situé au sud du territoire communal à l'ouest de l'autoroute A7. Il s'étend le long du chemin de la Bédoule, voirie structurante de compétence départementale, de façon linéaire.

Il est concerné par un couloir d'inondabilité identifié au Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation le traversant du nord au sud, impliquant une réflexion à large échelle sur la gestion des eaux de ruissellement des massifs. C'est en particulier le secteur de la Gavotte Peyret qui, lors de forts épisodes pluvieux, est touché par le débordement du ruisseau du Val Frais qui suit la partie basse de la commune pour devenir ensuite le ruisseau des Aygalades.

Un PLU articulé autour de ces objectifs avec un classement en zone urbaine et à urbaniser :

- du nord au sud, un zonage à vocation principale d'activités économiques de types médicales, sanitaires, sociales et paramédicales ;
- un zonage à vocation principale d'habitat sur lequel est prévu un projet urbain d'ensemble dans le cadre d'une opération d'aménagement ;
- un zonage urbain dense à vocation principale d'habitat de typologie collective ;
- un zonage urbain dense à vocation principale d'habitat de typologie plus aérée et pavillonnaire.

De nombreux éléments de patrimoine bâtis et naturels font l'objet de protection au titre de la loi « paysage » (L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme, et notamment la Bastide Val Frais qui a fait l'objet d'aménagement pour accueillir des équipements publics et d'un mur bastidaire.

Par ailleurs, un projet de cheminement doux est inscrit le long du chemin de la Bédoule dans la perspective d'une liaison au centre-ville nord en application du Plan de Déplacement Urbain. Sont également identifiés des emplacements réservés préfigurant des projets de voiries, de bassins de rétention et d'installation de points d'apport volontaire en tri sélectif enterrés.

Au nord, le secteur de Val Fleuri a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en 2013 afin de permettre son urbanisation pour répondre au besoin de logements sur la commune, en continuité du tissu existant de la Gavotte Peyret, au sud, et de la Maison d'Accueil Spécialisée des Tourelles, au nord.

Le projet intégrera les facteurs bioclimatiques, le confort acoustique et la qualité du site et procédera d'une conception environnementale performante.

Aujourd'hui, se profile un projet de résidence intergénérationnelle développant une offre de services à disposition des futurs résidents co-construite avec les commerçants septémois et la commune. En application du Programme Local de l'Habitat et du Plan Local d'Urbanisme, les logements développés seront d'une typologie adaptée aux besoins identifiés et s'inscriront dans la production de logements sociaux de la commune

Améliorer la qualité de vie

Dans le cadre des déplacements, est prévu le désenclavement de la résidence de la Gavotte Peyret par l'aménagement d'une piste cyclable ainsi que l'intensification des transports collectifs existants en partenariat avec le Réseau des Transports Marseillais et la création **d'un pôle d'échange au sud de la limite marseillaise de la commune sur le quartier de veille Notre Dame Limite.**

L'amélioration du cadre de vie c'est aussi la lutte contre les nuisances sonores, un conseiller municipal délégué est en charge de ces questions et porte le projet de construction d'un mur anti. classé en 8^{ème} position sur 13 dossiers retenus par l'Etat sous maîtrise d'ouvrage DREAL.

L'amélioration du cadre de vie, c'est encore la lutte contre les risques d'inondation : la ville, en partenariat avec la CU MPM, le Département et le bailleur social instruit un projet global autour de la création de bassins de rétention, en amont et en aval, de la résidence qui inclut la protection des ripisylves et l'aménagement de lieux de vie (jardins partagés, promenades...).

L'amélioration du cadre de vie, c'est aussi diversifier l'offre de service.

Développer le lien social et culturel, l'éducation, la santé et développement économique

Ce périmètre comporte plusieurs équipements publics structurant la vie locale: le Groupe Scolaire Langevin Wallon, le Centre social de la Gavotte Peyret, le poly-sports ainsi que le centre de loisirs maternel, un relais d'assistantes maternelles ouverture en juin, les services de

la Protection Maternelle Infantile, un lieu d'accueil parents / enfants dans les locaux municipaux de la Bastide Valfrais.

Un centre médical ainsi qu'une Maison d'Accueil Spécialisée sont également identifiés comme des éléments indispensables dans le fonctionnement de la commune.

Le renforcement du lien social se réalisera aux travers d'aménagements d'équipements de loisirs extérieurs, de projets de jardins partagés et de foyer séniors en concertation avec le bailleur social (LOGIREM) et par le développement de la participation des habitants.

Dans le cadre du dynamisme économique, **de la politique de santé et de l'accès au service public**, une maison de santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé, les pharmaciens et médecins de la ville, **une couveuse d'entreprise et une ressourcerie** ainsi qu'un point **d'accès** au droit au bénéfice de Marseille et de Septèmes sont notamment envisagées.

Dans le cadre de l'éducation, la restructuration du groupe scolaire Langevin Wallon sera adossée à un projet éducatif ambitieux intégrant notamment un service dédié à l'enfance et à la jeunesse en lien avec l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales et dans le but d'une meilleure mixité sociale.

Une forte mobilisation du droit commun concerté

Au regard de projets à développer à court, moyen et long terme, il sera nécessaire de définir des partenariats avec les services publics de l'état, les collectivités territoriales, la CAF, le bailleur social (Logirem) et la Communauté urbaine puis la Métropole permettant de poser les engagements de chacun en terme de moyens humains et financiers au regard des 4 piliers qui structurent le contrat de ville et des 8 orientations prioritaires de l'action publique 2015 – 2020.

Les enjeux de ce nouveau contrat territorial septémois porteront donc sur 8 thématiques qui conjuguées entre elles donneront à ce quartier un nouveau souffle et de nouvelles perspectives pour ces habitants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- la réussite éducative, la prise en compte des jeunes et de la mixité à l'école,
- l'emploi, l'insertion,
- le développement économique,
- l'accessibilité aux transports en commun et pas seulement en direction de Marseille,
- la santé et l'accès aux soins pour tous,
- la prévention et la tranquillité publique : une tranquillité publique permettant aux habitants de réinvestir l'espace public,
- La Culture et le vivre ensemble.

1.2.2 Pour la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole

Les enjeux du contrat de ville se retrouveront dans la manière prépondérante de la part de la Communauté urbaine d'investir l'ensemble du territoire communautaire sur les compétences qui sont les siennes voire d'apporter une plus-value dans les territoires et les domaines plus fragilisés :

- Transport et mobilité,
- Logement,
- Cadre de vie (structurel et social), GUP, jardins partagés,

- Développement économique, emploi, insertion en lien avec la ville,
- Prévention, sécurité et tranquillité publique, médiation.

1.3 Le quartier prioritaire

1.3.1 Historique

Quartier prioritaire au sens de la loi Lamy, la Gavotte Peyret constitue l'hémipôle septémois du Grand Projet de Ville (GPV Marseille – Septèmes) et est traité à travers le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine auquel la commune est adhérente. La ville se positionne sur l'intégration de la Gavotte Peyret au Plan National de Rénovation Urbaine 2.

Des projets sont d'ores et déjà en cours de réflexion au sein de groupes de travail sur différentes thématiques afin d'agir sur les éléments clés de la politique de la ville.

Cette zone comprend 2500 habitants soit 22.46 % de la population septémoise. Elle est composée majoritairement de logement locatifs :

- 446 sur la résidence de la Gavotte Peyret,
- de logements individuels groupés dont le Hameau de Valfrais (villas en accession à la propriété).

Dans la période 1997 – 2006, dans le cadre des dispositifs de politique de la ville, ce quartier a fait l'objet de plusieurs projets destinés à requalifier la cité, à diversifier l'offre de logement et à « installer du service public ». Ces opérations de renouvellement urbain ont porté sur la dédensification (suppression d'une tour de 17 étages, la condamnation des appartements en rez-de-chaussée inondables au total 109 logements auxquels il faut rajouter les 80 logements de la cité provisoire) sur la remise à niveau du bâti et des appartements, sur la requalification des espaces extérieurs (qui doivent encore faire l'objet de petits aménagements).

Ainsi, a été réalisé, entre la Gavotte-Peyret et l'école Langevin-Wallon, un premier programme de 38 logements individuels, « Le hameau Val Frais » complété aujourd'hui sur le chemin de l'école par 10 logements sociaux portés par la ville.

Un deuxième programme de 40 logements individuels, en accession a vu le jour en lieu et place de l'ancienne cité provisoire mais des difficultés non pas permis à ce jour l'emménagement de la totalité des habitants.

Dans ces deux opérations, la maîtrise des prix (au résultat environ 30 % au-dessous de ceux du marché) a été une préoccupation majeure. Une attention particulière a été portée aux familles de la Gavotte-Peyret, et à leurs enfants, désireux de s'inscrire dans une démarche d'accession à la propriété dans un parcours résidentiel rendu possible.

La requalification de ce quartier s'est achevée par la remise en état des voiries et réseaux de la résidence qui ont permis leurs intégrations dans le domaine public communautaire et communal.

1.3.2 Les atouts

Cette zone géographique s'étend de la résidence de la Gavotte Peyret au groupe scolaire Langevin Wallon et s'articule autour d'équipements structurants tels que :

- Le Centre social, situé au cœur de la résidence abrité dans des locaux appartenant au bailleur social de la résidence,
- D'un poly-sports situé au pied de l'école élémentaire Langewin Wallon,
- la Bastide VALFRAIS équipement municipal dédié à la petite enfance (Centre de loisirs maternel 3 – 5 ans, permanences PMI, relais d'assistantes maternelles et lieu parents/enfants),

- L'espace médical, situé de l'autre côté de la route départementale dans le quartier vécu composé d'une pharmacie, d'un laboratoire d'analyses médicales et d'un cabinet médical (généralistes et orthophoniste),
- Plus loin en allant vers le centre-ville, le complexe sportif du Grand Pavois où la plupart du temps les jeunes se rendent à pieds.

1.3.3 Les faiblesses

- La quasi absence de commerces et de services de proximité - 1 seule superette - existe aujourd'hui sur le quartier après la disparition de la boulangerie et du bureau de tabac entres autres.
- Eloignée du centre-ville, sa parfaite intégration reste toujours un enjeu de la **construction de l'identité Septémoise**.
- 19 % de personnes sans emploi pour 12 % dans le reste du parc du bailleur social. C'est aussi à la Gavotte Peyret que l'on retrouve le plus grand nombre de ménages aux revenus limités, soit au chômage, soit aux minima sociaux.

1.3.4 Les potentialités

- La dimension à taille humaine de la Gavotte-Peyret, malgré une densité d'habitat très importante et une situation socio-économique qui s'est dégradée, contribue avec la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des habitants, à la préservation de la tranquillité publique, à maintenir la qualité de sa vie sociale qui reste un élément déterminant pour l'équilibre de la cité et son intégration dans la commune d'autant que ce quartier est marqué à la fois par une forte spécialisation résidentielle – 76 % du parc social de la commune - et une faible mobilité résidentielle des habitants
- Un attachement, une identification importante au quartier.
- La richesse de la vie associative : Centre social, associations de locataires intervient, même si c'est moins que par le passé, en atténuation des problèmes du mal vivre ensemble (délinquance, toxicomanie, violences, vandalisme, ...) qui sont le lot quotidien de bon nombre de cités similaires.
- Le groupe scolaire Langevin Wallon, la proximité avec le quartier et les acteurs locaux est un atout pour ce groupe scolaire. Il faut développer les stratégies pour que son fonctionnement devienne optimal et que ce groupe scolaire soit un pôle d'excellence au service de la réussite éducative des enfants qui y étudient.

1.4 Conclusion

Aujourd'hui, les moyens du droit commun consacrés à la Gavotte Peyret doivent s'amplifier. Cette recherche de plus grande « égalité républicaine », déjà à l'œuvre, doit s'affirmer, et appuyer les efforts de la commune pour contribuer à mieux intégrer le quartier et sa population dans la ville.

Le développement de la Gavotte Peyret est l'une des composantes du développement de la Commune.

En ce sens, la ville s'inscrit dans une démarche de labélisation d'EcoQuartier en signant la charte pour 2 quartiers dont celui de la Basse Bédoule et le quartier Centre-ville Nord /Gare articulé autour de l'avenue du 8 mai 45. La gare au cœur du quartier est un élément structurant dont la vocation est de devenir un véritable pôle d'échange. Les 4 axes forts de la charte des EcoQuartiers vont dans le sens du projet politique de la ville pour le quartier prioritaire :

- Permettre un développement maîtrisé et durable,
- Garantir une offre de logements suffisante et variée,

- Améliorer le fonctionnement urbain et l'attractivité économique,
- Prendre en compte le patrimoine naturel et urbain, les risques et les nuisances dans l'aménagement de la ville.

En somme, il s'agit d'intégrer la population de la Gavotte Peyret au tissu communal et non de stigmatiser une population, un quartier, pour cela la ville veillera au :

- Renforcement du droit commun organisé et planifié,
- A la mise place d'actions spécifiques en synergie portées et soutenues par des acteurs publics et associatifs contractualisées dans le Contrat de Ville.

En préservant cette double entrée, seule garantie de l'atteinte des objectifs du contrat de ville, que la ville de Septèmes a toujours soutenue :

- « Faire sur place », mettre en place des actions spécifiques sur le quartier en recherchant les partenaires les plus opérationnels au sein du tissu associatif du local sans se priver d'ouverture.
- Dans quelques domaines que ce soit cette démarche sera une première approche à l'accompagnement vers l'extérieur du quartier.
- Créer les conditions d'une meilleure intégration du quartier et de sa population en s'appuyant sur le rôle d'acteur des habitants. Faire en sorte qu'ils s'approprient leur environnement, leur résidence et qu'en agissant il la transforme en un meilleur lieu de vie.

2 Un plan d'actions au service de la population

2.1 Pilier cohésion sociale

2.1.1 Réussite éducative, pour permettre l'épanouissement des jeunes et favoriser la mixité à l'école

Dans le cadre de la construction du contrat de ville, la réussite éducative ne peut se faire sans une vision large du champ éducatif qui met en interaction l'ensemble des acteurs, des lieux sur les différents temps des enfants et des jeunes.

La prise en compte et la mise en cohérence des temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et du temps familial concourent à une co-éducation réussie. Ce travail est à l'œuvre sur l'ensemble du territoire communal et d'autant plus sur le quartier politique de la ville.

La continuité éducative est importante, il faut s'atteler à préserver un accompagnement à la mise en place d'actions concourant à tisser des liens de la maternelle au collège voire au lycée.

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) en cours d'élaboration et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) renouvelé pour 3 ans constitueront l'axe déterminant de ce volet Education posant un partenariat fort de l'Education nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales

La réussite éducative reste un enjeu majeur de la politique conduite à Septèmes, qu'il s'agisse des dispositifs particuliers de politique de la ville ou d'une orientation plus générale de la vie communale. Elle s'appuie sur des actions qui relèvent directement de la ville et d'autres qui nécessitent des partenariats forts et construits.

1- Mettre en place un chantier partenarial visant à faire de l'école élémentaire du quartier un pôle d'excellence éducative,

Pour limiter les phénomènes d'évitement et favoriser la mixité sociale à l'école. Rester attentif à ce que ce groupe scolaire reste dans le réseau prioritaire.

Cet axe-là requiert une implication forte de l'Education Nationale et de tous les acteurs de la chaîne éducative (scolaire et périscolaire)

2- Restructuration du groupe scolaire Langevin Wallon

Regrouper l'école élémentaire et l'école maternelle dans un bâtiment unique (Basse Bédoule)

Affecter une partie des locaux actuels de l'école maternelle aux activités du Centre social en direction des enfants et des jeunes du QPV,

Développer une offre de garde pour les enfants pas encore en âge d'être scolarisés (halte-garderie - crèche) laissant une plus grande mobilité pour les familles en recherche d'emploi permettant ainsi de lever un des freins à l'emploi constaté sur ce territoire.

Ce programme à construire est à calibrer en fonction de l'espace réellement disponible dans les futurs locaux, des priorités définies et des partenaires financeurs.

3- Développer et préserver les projets existants dans ce domaine portés pour la majorité d'entre eux par le Centre social de la Gavotte Peyret : l'aide aux devoirs (PACQUAM, CLAS), l'aide à la parentalité (REAAP), actions passerelles pour les enfants de 3 ans, plus projets partenariaux Education nationale, Maison de la solidarité (conseil départemental), Caisse d'allocations familiales, Ville.

4 - Prévenir le décrochage scolaire en lien avec le collège : projet d'accompagnement des jeunes décrocheurs et des exclus temporaires. Travailler en lien avec l'Addap, les actions sportives et culturelles de la commune pour favoriser l'épanouissement et la découverte – Redonner confiance en soi. Aller vers un dispositif de réussite éducative.

2.1.2 **Mettre la santé de tous au cœur des dispositifs d'actions publiques et permettre l'accès aux soins**

La santé, et l'accès à la santé pour tous est une priorité et engage l'avenir de la commune sur les années à venir ; La disparition des médecins généralistes, (à l'heure actuelle 12 médecins sont en activité d'ici 5 ans il en restera 6), et le peu de médecins spécialistes sur l'ensemble du territoire septémois, mais plus encore sur le quartier de la Basse Bédoule est une vraie préoccupation. L'accès difficile car embouteillé aux structures périphériques marseillaises ont conduit la ville à l'élaboration d'un projet Santé.

Celui-ci prendra en compte :

- l'offre de soins septémoise,
- les actions de santé déjà réalisées,
- l'accès aux soins notamment pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- les actions de prévention.

Ce projet santé a débuté par la réalisation d'un diagnostic circonstancié sur l'accès à la santé des septémois et des plus jeunes en particulier. Il sera réalisé en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

L'objectif à moyen terme est la mise en place d'un :

- 1- Atelier Santé Ville de Septèmes-les-Vallons.
- 2- Création d'une charte santé jeunesse : mise en place de rencontres 2 fois par an avec les partenaires de la santé.
- 3- Création de plaquettes d'information sur les acteurs de la santé et du social à l'attention des professionnels et des jeunes.
- 4- L'organisation d'une semaine santé au mois de décembre sur la thématique « la santé et les jeunes » pour 2015.

A plus long terme :

- 5- La création d'une Maison de santé, en réponse à la chute du nombre de médecins généralistes, dotée d'une permanence en direction des adolescents. Le statut de cet espace reste à déterminer en fonction des besoins mis en évidence lors du travail qui suivra le rendu du diagnostic. Enfin, un travail est nécessaire avec des médecins spécialistes qui peuvent être issus soit du Centre médical Paul Paret, soit de l'APHM.

Le projet est, à ce jour, financé par la Région et l'ARS reste à concrétiser les conventions d'objectifs qui permettront de fixer les étapes du projet, les partenaires, les financeurs autres que ceux déjà impliqués (le Conseil général par exemple) en fonction de son statut.

2.1.3 Prévention, sécurité et tranquillité publique, aide aux victimes

Dans ce Contrat de ville 2015 – 2020, à travers la signature de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de prévention de la Délinquance et les différents plans d'actions qui la composent :

- Programme d'actions à l'attention des jeunes (12-25 ans) exposés à la délinquance ou susceptibles d'y basculer,
- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique – Réalisation du schéma de tranquillité publique.

La ville et le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réaffirmera le rôle de l'éducation et la citoyenneté comme axe de prévention.

De la même manière le rôle affirmé du CLSPD est de mieux coordonner l'action des acteurs locaux afin d'améliorer et de renforcer la sécurité, de contribuer à diminuer la délinquance et à faire reculer le sentiment d'insécurité enfin de favoriser le dialogue avec les habitants.

- 1) Structurer une stratégie de prévention situationnelle à la fois avec des moyens techniques et humains (schéma local de tranquillité publique, STSPD) avec mise en perspective de la métropole et sa gouvernance,
- 2) Mise en place de la vidéo-protection de tout le territoire municipal entre 2015 et 2016,
- 3) En complément du renforcement des effectifs d'ASVP, amélioration de leurs équipements et de leurs déplacements,
- 4) Création d'un poste de proximité de la Police municipale à Notre-Dame Limite et création d'un poste d'agent d'accueil,
- 5) Ouvrir une réflexion partenariale sur les effets négatifs des zonages administratifs en matière de Police et de Justice pour Septèmes-les-Vallons et sur la manière de les réduire,
- 6) Emarger aux dispositifs de médiation sociale aux abords des collèges de la Communauté urbaine et bénéficier de l'expérience des médiateurs en pieds d'immeuble (aujourd'hui, testé dans 14 cités marseillaises),
- 7) Créer un point d'accès au droit sur le site du pôle multimodal de Notre-Dame Limite, en complémentarité de la Maison de la Justice et du Droit sur le site du Capitaine Gèze qui rayonnerait sur Septèmes, Marseille et les Pennes Mirabeau.
- 8) Lutter contre les discriminations :
 - Mise en place d'actions permettant d'améliorer le bien vivre ensemble
 - Création d'un outil permettant de faire remonter les discriminations notamment en milieu scolaire
- 9) Créer un GLTD et, dans une continuité territoriale géographique Marseille – Septèmes, émarger ou réfléchir à l'éventuelle extension du dispositif et des outils « pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille ».

2.1.4 Culture et vivre ensemble

Le vivre ensemble ne se décrète pas, il se construit par l'appropriation de repères communs qui crée les conditions d'éviter les discriminations et la ghettoïsation.

Si la culture revient comme thématique dans la politique de la ville, c'est que son rôle fédérateur et émancipateur est reconnu comme pilier de ce vivre ensemble et de la citoyenneté.

Elle multiplie les possibilités de rencontres, de découverte, de connaissances, d'implication durable des habitants dans des domaines diversifiés.

Le contrat de ville en s'appuyant sur le tissu le associatif local riche et les actions existantes impulsera de nouvelles dynamiques et la création d'évènements fédérateurs.

3 Pilier Développement économique, emploi et insertion

3.1 Développer les commerces de proximité

Aujourd'hui, 1 commerce généraliste contre 10 à l'origine. Ces commerces pourraient être ou non en limite du quartier en s'appuyant sur la présence de la pharmacie et du centre médical en lisière. Il peut être réfléchi de les positionner sur les locaux commerciaux vacants à l'intérieur de la résidence. Ce travail reste à construire.

L'intégration de commerces au sein de la résidence ou sur les abords extérieurs est encore à travailler et à réfléchir avec les acteurs économiques et institutionnels concernés. C'est un travail à rapprocher des projets d'insertion professionnelle en cours ou à venir : chantiers d'insertion, couveuse d'entreprise, association d'amorçage de projet ou tout simplement l'accompagnement des autos entrepreneurs existants. L'opportunité et la viabilité est à mesurer.

Il sera important de positionner les habitants et les associations du quartier comme des acteurs potentiels de la vie quotidienne.

3.2 Mieux mettre l'économie au service de l'emploi de tous

- 1) Accompagnement du développement économique par l'implantation d'une couveuse d'entreprise et/ou association d'amorçage de projets permettant l'émergence de projets viables portés par des habitants du quartier : Répondre à la demande d'accompagnement des auto-entrepreneurs, selon une orientation thématique qui demeure à préciser en lien ou non avec la couveuse d'entreprise.
- 2) Création d'une ressourcerie : démarrage octobre 2015, mixage des partenaires publics et privés pour la recherche d'un équilibre économique pérenne avec l'intégration des bailleurs (la revente des objets n'y suffit pas). La ressourcerie a un rôle d'insertion important.
Elle rayonnera sur le bassin nord de Septèmes, Allauch, Plan de Cuques et le 14^e arrondissement de Marseille avec une possible extension au sud de la ville jusqu'à Gardanne. Le nombre d'emploi n'est pas encore arrêté.
- 3) Développer l'emploi des jeunes par le biais des chantiers d'insertion, en s'appuyant sur les besoins d'amélioration et d'entretien du cadre de vie.
En perspective, 2 chantiers possibles de septembre à décembre 2015 sur le site de la Gavotte Peyret. Celui-ci requiert une implication forte de du bailleur social et de l'Etat. De janvier à juin 2016 sur la thématique environnement agenda 21 en partenariat avec la varappe.

- 4) Poursuivre le travail entrepris pour favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés (y compris et en particulier les jeunes sous-mains de Justice).
- 5) Développer les clauses d'insertion et le micro crédit déjà en œuvre sur la commune.
- 6) Développer l'accueil de proximité des services publics de l'emploi (permanences pôle emploi par exemple).
- 7) Réduction des freins à l'emploi par le développement de modes de garde de la petite enfance, en améliorant la mobilité par la mise en place de nouveaux dispositifs en partenariat ou non avec la centrale de mobilité, mise en place d'action facilitant l'apprentissage du français.
- 8) Garantir un accompagnement pérenne des habitants à la mobilité en sécurisant l'existence du projet « Mobilité Orientation Vers l'Emploi » (MOVE) porté par le centre social en lien avec les services publics de l'emploi.
 - La Mission locale dont la ville subventionne la Mission Locale de Marseille à hauteur de 20 000 € par an pour 1 jour et demi de permanences en centre-ville et au centre social de la Gavotte Peyret,
 - Le PLIE, Le pôle emploi étant absent à ce jour de la commune. Comment active-t-on le droit commun afin d'organiser son intervention sur le territoire ?

4 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

4.1 Donner aux habitants de la Gavotte-Peyret un meilleur cadre de vie

Les projets développés dans cette thématique se référeront à l'action structurante valant pour tout le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Consolider l'inscription financière et temporelle des projets d'espaces publics et de voiries nouvelles dans les quartiers prioritaires. En premier lieu le bailleur social (Logirem) sera mobilisé.

La requalification de ce quartier s'est achevée par la mise en état des voiries, de l'électricité et des réseaux de la résidence afin de permettre leurs intégrations dans le domaine de l'espace communautaire et de la ville pour l'électricité.

- 1) Poursuivre l'action entreprise dans le cadre du MRU de La Gavotte-Peyret : construire un projet à moyen terme un projet de rénovation complète des espaces extérieurs, en s'appuyant sur le diagnostic en marchant et s'appuyant sur l'expertise des habitants dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de rénovation des équipements publics de proximité (centre social, groupe scolaire, polysports), en complément de la réhabilitation complète des logements réalisée par Logirem dans le cadre du MRU.
Aujourd'hui la ville a lancé un travail avec les 5 bailleurs intervenant sur le territoire pour la création d'une « charte des bailleurs » qui pourra accompagner ce nouveau projet MRU.
- 2) Mise en place par la ville d'une charte du logement dont l'objectif est de permettre à l'ensemble des bailleurs de se rencontrer et de travailler ensemble sur les problématiques du territoire et plus particulièrement sur les outils à mettre en place pour améliorer le cadre de vie dans le respect des compétences des bailleurs, de la Communauté urbaine en y associant les habitants et les différentes associations de locataires.

Les actions prévues : le diagnostic en marchant, la création d'un livret du locataire, mise en place de rencontres habitants / bailleurs,

- 3) Le bailleur social « Logirem » a lancé un audit qui devrait prendre fin en 2016 pour définir un nouveau programme de rénovation urbaine. Celui-ci devra être un point d'appui pour définir un projet de Gestion urbaine de Proximité qui portera des objectifs (sur le tri sélectif par exemple) clairs et notamment sur l'engagement de crédits liés à l'abattement de la TFPB.
- 4) Poursuivre et étendre l'expérimentation commencée par les habitants en matière de création de jardins partagés au sein du quartier et en pied d'immeubles sur du foncier appartenant pour parti à la ville et au bailleur social dans une complémentarité espaces verts et aires sportives,
- 5) Créer un local principalement dédié à l'accueil et la convivialité des seniors Chibanis mais ouvert à toute la population du troisième âge de La Gavotte-Peyret au cœur du quartier dans les anciens locaux du Centre social.
Locaux existants et identifiés appartenant au bailleur dont il est prévu un aménagement et une remise en état,
- 6) Faciliter le parcours résidentiel des habitants à l'intérieur du quartier en mobilisant l'ensemble des contingents des réservataires,
- 7) Développer le projet d'adaptation des logements au vieillissement de la population et aux habitants porteurs de handicap.

4.2 Développement des transports et déplacements pour un désenclavement du quartier

- 1) Mettre en œuvre le projet de pôle d'échange urbain multimodal (3 lignes de bus, mode doux, parking relais, lien distant avec la halte TER via les bus 121 et 122 et le 51 /53 de la RDT 13) sur le site de Notre-Dame-Limite (quartier de veille) en limite de Marseille. Valoriser les transports du quartier prioritaire vers la ville avec les bus RTM 96 / 82/ 97, tout en veillant à conserver la Gare SNCF de Septèmes-les-Vallons.
Projet déposé auprès de la DDTM pour instruction.
- 2) Dans le cadre du schéma directeur des modes doux avec la Communauté urbaine MPM, désenclavement de la résidence de la Gavotte Peyret en favorisant les mobilités douces en s'appuyant sur la réalisation d'une piste cyclable sécurisée à double sens d'un seul côté reliant le quartier au complexe sportif du Grand Pavois, équipement de plein air avec l'étude d'un cheminement piétonnier par la colline. Et pareillement entre la Gavotte Peyret et le quartier en veille Notre Dame Limite.
- 3) Autour du pôle petite enfance aménagement des espaces extérieurs en jardin de découverte et cheminement piétonnier reliant le pôle petite enfance au groupe scolaire.
- 4) Aménagement paysager autour d'un bassin de rétention sud nouvelle génération, pour des usages éducatifs en lien avec les services du Département.

5 Pilier Valeurs de la République et citoyenneté

La ville a souhaité dans cette thématique y inscrire notamment :

- Le recrutement de :
 - 3 services civiques de 6 mois : 1 dans le domaine de la santé / 2 dans le domaine de l'environnement.
 - 6 emplois d'avenir dont 1 sur le secteur de l'enfance et la jeunesse.
- L'apprentissage de L'engagement citoyen des jeunes :
 - Les assises de la jeunesse.
 - Le conseil consultatif de la jeunesse.
 - 1 chantier de jeunes bénévoles pluriannuel sur le territoire septémois – réaménagement de la bergerie. Concernant 15 jeunes ce chantier permettra au berger de pouvoir vivre et travailler sur les collines et entretenir le domaine collinaire.
 - Les chantiers permettant une mobilité internationale et européenne.
- La formation à l'éducation populaire :
 - Mise en place d'un cycle de formation BAFA pour 30 jeunes septémois.
- Enfin la ville mettra en œuvre :
 - Le Conseil de citoyens.
 - Un Conseil intergénérationnel.

CONCLUSION

Comme le définit la loi, les enjeux nombreux sur ce territoire visent à réduire la pauvreté ou tout du moins favoriser l'égalité des chances, à veiller à lutter contre toutes les formes de discrimination en ayant un regard bienveillant sur les populations les plus fragilisées (les anciens, les familles monoparentales.. et celles en devenir (les jeunes et les enfants) ; pour ce faire, le contrat de ville dans son échelon intercommunal décliné sur le territoire septémois s'appuiera sur les 4 piliers et développera un certain nombre d'actions importantes qui ne pourront aboutir complètement qu'avec la participation de l'ensemble des signataires de du contrat de ville.

Dans son volet territorial septémois, le contrat de ville, visera à « fabriquer » des citoyens, des acteurs de leur quartier qui par leur engagement s'impliqueront dans l'amélioration de leur cadre de vie à la fois d'un point de vue urbain, social, de sécurité et de tranquillité publique. Il conviendra de répondre aux besoins de mobilité, d'accès à la formation, à l'emploi et à l'insertion en favorisant le développement économique, en mettant en place tous les moyens nécessaires à une réussite éducative.

Le vivre ensemble se crée aussi par l'accès à la culture, aux sports et à la pleine participation à la vie de la cité pour s'approprier un environnement de plus en plus élargi.

Avec ce contrat, la ville de Septèmes les Vallons souhaite amplifier les coopérations avec les structures locales clairement identifiées et efficaces par une contractualisation qui permettra une mise en synergie des potentialités dans un cadre partenarial large, défini, évolutif et co financé.

Deuxième Partie

Projet de territoire de La Ciotat

1 Des engagements généraux et transversaux

1.1 Structurer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques suivant le mode projet et la déclinaison au territoire

- Mobiliser les différents signataires du contrat, via leurs directions générales, en faveur d'une organisation en équipes projets sur les différents thèmes et actions (un pilote, des contributeurs), pour accompagner efficacement les projets de territoire portés par l'EPCI et les communes.

1.2 Accompagner l'aménagement du territoire par une politique de l'habitat et une participation des habitants favorisant la mixité sociale :

- Poursuivre l'effort d'équilibrage de l'offre de logements, au service de l'attractivité des quartiers et de la possibilité réelle pour les ménages d'effectuer des parcours résidentiels :
 - dans une logique de segments d'offre, depuis le logement d'urgence (remettre les personnes dans une perspective de stabilité) jusqu'aux produits en accession, en inscrivant dans le PLU des pourcentages de logements locatifs sociaux volontaristes sur certains secteurs (jusqu'à 50%) et en sécurisant au minimum le respect de la loi ALUR ;
 - dans une logique territoriale de « mixité sociale accompagnée » sur l'ensemble de la commune, en s'appuyant sur la modification du PLU de 2014 (couplage des petits projets en accession avec une obligation de créer du locatif social en diffus, y compris dans l'ancien, mobilisation de fonciers réservés à des programmes sociaux volontaristes dans des quartiers pavillonnaires dépourvus d'offre sociale) ;
 - poursuivre la diminution de la part de logements locatifs sociaux dans les quartiers prioritaires par la construction de logements locatifs libres ou de logements en accession à la propriété.
- Accompagner la mixité sociale
 - Mettre en place un groupe de travail « accueil des nouveaux arrivants » pour le quartier Est de la ville incluant la zone Abeille – Maurelle - Matagots (Centre social, ADDAP13, associations locales, promoteurs : Nexity Georges V, OGIC...), visant à construire un accueil privilégié des acheteurs sur plans et à déconstruire les représentations : visite du quartier et des équipements, temps de programmation culturelle à partir du centre social ouverts à la population favorisant l'interconnaissance et le vivre ensemble, livret de présentation du quartier élargi incluant les différents équipements dont le groupe scolaire de l'Abeille (territoire Est).
 - Construire avec la fédération des CIQ un nouveau zonage délimitant une entité gestionnaire du secteur urbain reliant les deux rives de l'avenue Guillaume Dulac en incluant les nouvelles zac construites et le quartier Abeille Maurelle Matagots historiquement non couvert par la cartographie des CIQ.

2 Des engagements en direction des quartiers fragilisés

2.1 En direction des quartiers en veille active de la ville :

2.1.1 Poursuivre le désenclavement des quartiers les plus fragiles relevant de la géographie prioritaire

Abeille Maurelle Matagots

- Restructurer les deux voies départementales qui enserrant le quartier en boulevards urbains apaisés accueillant tous les modes de déplacements :
 - Financer et engager opérationnellement la deuxième tranche de restructuration de l'avenue Joseph Roumanille actuellement à l'étude (CU MPM avec le soutien de la ville).
 - Mettre à l'étude la restructuration de l'avenue Guillaume Dulac (CD13 avec le soutien de la ville).
- Développer les cheminements doux reliant le quartier et le reste de la ville, en lien avec le schéma directeur des cheminements doux :
 - Consolider le financement et lancer l'aménagement de la deuxième tranche de la voie douce reliant le quartier et la gare de La Ciotat (Ville).
- Structurer des espaces multimodaux visant à interconnecter les modes de déplacement et à faciliter l'utilisation des modes doux ou des transports collectifs :
 - Réaliser l'aménagement du parking multimodal de la gare de La Ciotat incluant un parc à vélo, un parc à vélos électriques et un parking en silo (MPM).
 - Finaliser l'acquisition par la Ville du terrain Marot pour permettre la création d'un parc relais (MPM, avec CD13 et Région pour les équipements connexes).
- Repenser le schéma de desserte du quartier régénéré par la société de transport collectif intra urbaine :
 - Restructurer des lignes de bus et des arrêts innervant la nouvelle centralité du quartier Abeille Maurelle Matagots (RTM et direction des transports de MPM).

Fardeloup Le Jonquet

- Restructurer le schéma de voirie interne du quartier et renforcer sa relation au reste de la ville et au Parc National des Calanques
 - Inscrire dans la PPI communautaire et finaliser le transfert de la voirie privée du 36 chemin de Fardeloup (propriété Erilia) à MPM ;
 - Réaliser parallèlement une étude de restructuration de la voirie au sein du quartier et une étude de circulation et de stationnement (CU MPM avec Ville et Erilia) ;
 - Réaliser une étude relative au développement des cheminements doux hors voirie pour relier le quartier à la ville (Ville, avec CU MPM et Erilia) ;
 - Maintenir les arrêts de bus existants et créer de nouveaux arrêts pour améliorer l'accès aux habitations et à l'école (RTM, avec direction des transports de MPM) ;
 - Etudier l'opportunité et la faisabilité de parkings facilitant l'utilisation du quartier comme point d'entrée vers le Parc National (CU MPM, avec Ville et Erilia).

Centre Ancien :

- Renforcer l'accessibilité du centre ancien depuis l'extérieur par le réaménagement de deux axes routiers en axes multimodaux pénétrant dans le cœur de ville et assurant la continuité avec les cheminements doux existants
 - Réaliser une étude d'aménagement et de circulation pour la rue Victor Hugo (modes doux sur site propre et pénétrante vers le cœur de ville par la porte Royale) (MPM, avec Ville).
 - Réaliser une étude d'aménagement et de circulation (cheminements doux et pénétrante porte Esquiros) pour l'avenue Maréchal Gallieni, en lien avec l'installation de nouveaux programmes immobiliers à l'entrée du centre ancien (MPM, avec Ville).
 - Réaliser une étude visant le désenclavement piéton du quartier à Damiers (Ville, avec MPM et CDC), en lien avec la transformation d'immeubles obsolètes en commerce et/ou en logement : création d'un ouvrage architectural dénommé la Porte des Temps (acquisitions foncières EPF PACA avec soutien de la CUMPM de la CDC, de la Région PACA ...).
- Rétablir la relation fonctionnelle et symbolique entre le littoral et le centre ancien :
 - Réaliser une étude d'aménagement et de déplacements pour le Port Vieux (pénétrantes entre le port et le centre ancien) (CD13, avec SEMIDEP, MPM et Ville).
 - Réaliser un schéma d'implantation d'une signalétique balisant les parcours depuis les parkings et les voies d'accès vers le centre ancien (Ville).
- Structurer une étude d'éclairage et de valorisation patrimoniale du site.

2.1.2 Elaborer une stratégie par quartier visant à développer ou conforter leur attractivité

- Conforter l'offre commerciale de proximité et la présence d'activités économiques au sein des quartiers.
- Créer ou développer des équipements et des offres de services structurants au sein des quartiers.
- Structurer les aménagements de l'espace publics favorisant la qualité de vie et le vivre ensemble.
- Rénover l'habitat et favoriser son accessibilité.

Abeille Maurelle Matagots

- Au titre de la création d'activités économique et de service :
 - Réaliser l'étude de faisabilité d'un restaurant-traiteur bénéficiant du statut d'entreprise d'insertion, bien relié à la filière de la restauration sur le territoire (Ville via Avenir Emploi, avec soutien de la DIRRECT, de la Région et du CD 13) et mobiliser en amont la filière de la restauration sur le territoire et les financeurs potentiels (Région, CD13, Etat, CDC) pour appuyer l'investissement dès lors que la faisabilité serait avérée et l'agrément Insertion par l'Activité Economique obtenu.
 - Restructurer la Maison des services publics en Unité de service public accueillant sur 250 m² l'ensemble des services sociaux et d'accès aux droits du territoire (Ville).
 - Finaliser la négociation avec La Poste en vue de l'ouverture d'une agence postale communale (Ville).
 - Créer une crèche de 35 places : finaliser la négociation avec l'AFL sur la location des locaux et engager la discussion avec la CAF avec l'objectif d'une inscription dans le futur contrat Enfance famille dès 2016 (Ville, avec AFL et CAF13).

- Réhabiliter et restructurer le Groupe scolaire de l’Abeille pour en faire une école de secteur (Ville, investissement via mobilisation des participations des ZAC de la tèse II et du Garoutier, CD 13, Région PACA).
- Au titre de l’amélioration de l’habitat et de son accessibilité :
 - Soutenir la réhabilitation de la résidence de la Maurelle avec une volonté de lutte contre la déperdition énergétique (Logirem soutenu par la ville, la Région PACA et l’ademe, le CD 13...).
 - Amplifier le plan de réhabilitation de Castel Joli et Ste Marguerite au titre de l’isolation en façade (Phocéenne d’habitations soutenue par la ville, la région PACA, l’Ademe et le CD 13).
- Au titre de l’amélioration de l’espace public :
 - Création d’un parc urbain public dit de Ste Marguerite : (portage ville avec le soutien de la phocéenne d’habitations, de l’ANRU, de la Région PACA et du CD 13).
 - Aménagement d’une centralité de quartier au sein de la cité des Matagots (Erilia, ville CD 13, CR Paca).
 - Poursuivre et renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité et la veille bimensuelles partenariales (ville, en lien avec la cumpm, logirem, erilia, phocéenne d’habitations).
 - Poursuivre le service de médiation sociale visant à maintenir un vivre ensemble intergénérationnel apaisé (addap 13, ville, fipd, logirem, erilia, la phocéenne, cr paca, cd 13cumpm...).

Fardeloup / Le Jonquet :

- Au titre de la création d’activités économique et de service :
 - Créer au sein du quartier un dépôt de pain solidaire dans le quartier Fardeloup, associant la vente de produits de première nécessité liés aux besoins des plus fragiles et une offre de services aux habitants (Fardeloup dynamismes Loisirs avec le soutien de la ville du CD 13, de la CAF 13 et de la Région PACA).
 - Conforter l’espace municipal Fardeloup dans un rôle de relais d’accueil, en lien avec la Maison des services publics et le Point d’accès au droit du territoire (Ville, CAF 13, Erilia).
 - Mettre en place les conditions pour faire du quartier une porte d’entrée majeure du Parc Naturel des Calanques, notamment au titre des pratiques sportives en espace naturel (escalade, marche, vélo, cross, etc.) : aménagement et signalétique facilitant le lien d’usage entre l’espace naturel protégé et la ville, conventions de partenariats avec des structures relais, etc. (Ville, avec Erilia et PNC...).
- Au titre de l’amélioration de l’espace public :
 - Construire une étude paysagère d’aménagement visant à structurer la résidentialisation du quartier de Fardeloup (Erilia, Conseil Régional paca, ville, CD13)
 - Poursuivre la démarche de gestion urbaine de proximité et la veille bimensuelle partenariale (ville, cumpm, logirem, erilia, phocéenne, sogima)
 - Poursuivre la démarche de médiation sociale visant à réguler le vivre ensemble intergénérationnel (addap 13, ville fipd, cd 13, cr paca, fse, erilia...)

Centre ancien :

- Au titre de la création d'activités économique et de service
 - Engager une étude économique globale visant à analyser les nouvelles attentes du territoire en termes de consommation et à définir une gamme d'offres attractives et complémentaires susceptibles de prendre place dans le centre ancien (Ville avec CCI et CDC) ;
 - Organiser une fonction de développement économique et commercial durable et de « management de quartier » pour le centre ancien, porteuse d'une stratégie de développement des activités commerciales et économiques, d'appels à projets visant à concrétiser la stratégie et d'une offre globale visant à appuyer le montage des projets d'installation, faciliter et accompagner l'installation, repérer les locaux (Ville) ;
 - Réaliser une étude de potentialité et de faisabilité pour la transformation de patrimoines municipaux vacants (Louis Marin, immeuble Gamet Régus, halle Eiffel) à des fins d'accueil de structures culturelles ou commerciales de qualité et concourant à la mise en place de parcours de découverte culturelle dans le centre ancien (Ville, cum pm via le fonds d'innovation, Région Paca, CD 13, CDC) ;
 - Structurer une programmation à l'année d'activités et de manifestations culturelles et événementielles mêlant arts de rue et découverte culturelle, dans une logique de lien social et de marketing territorial (Ville, FISAC, Office du tourisme...).
 - Accompagner l'installation d'artisans d'art et de bouches (ville, chambre des métiers, région paca,...)
- Au titre de l'amélioration de l'habitat et de son accessibilité :
 - Construire un espace ressource habitat au sein du quartier :
 - Y inscrire la présence régulière de la mission PIG (urbanis – soutenu par la CUmpm) et des différents acteurs ressources en matière d'aide et de conseil (ADIL 13, les compagnons bâtisseurs, le Gérés, ...).
 - Définir une stratégie d'OPAH RU adaptée aux enjeux du renouvellement urbain du site (Cumpm avec le soutien de la DDTM de l'ANAH de la Ville, du CD 13, et du Conseil Régional Paca)
 - Résorber des ilots de grande fragilité habitat afin d'alimenter le parcours résidentiel digne (traitement des ilots Castel et Renan : ville La Ciotat, soutenu par le RHI pour Renan)
 - Structurer une aire de valorisation du patrimoine du quartier : AVAP (Cu MPM et Ville La Ciotat)
- Au titre de l'amélioration de l'espace public :
 - Développer la qualité de l'espace public et favoriser le vivre ensemble dans l'espace collectif :
 - Structurer une charte dédiée à l'aménagement de l'espace public et à la signalétique propre au quartier (ville Cu MPM).
 - Restructurer au titre de la trame noble dite commerciale le revêtement de la rue Blanchard afin d'assurer la continuité d'usage depuis Esquiros jusqu'à la rue des Poilus (Cu MPM).
 - Développer un programme de piétonisation du vieux La Ciotat par l'installation de bornes avec contrôle d'accès (CU MPM).
 - Reprendre les réseaux humides du quartier et tout particulièrement ceux de la zone Adolphe Abeille, Port Sadi Carnot (CU MPM).

- Restructurer en façade ou en souterrain les réseaux électriques et de téléphonie (ville avec smedn erdf, CU MPM...).
- Structurer un plan d'éclairage attractif et sécurisant (ville).
- Créer ou aménager des espaces publics piétons dédiés au vivre ensemble (reprise de la place louis marin, ducas, guibert, liberté, entrée st jacques) et création d'un espace public végétalisé au sein de l'îlot Renan : (CU MPM, ville, CD 13 et CR PACA).
- Revisiter la réglementation de l'espace public et la signalétique qui l'accompagne (ville, CU MPM).
- Développer une démarche de gestion urbaine de proximité et une veille partenariale bimensuelle.
- Développer le service de médiation sociale visant à traiter les conflits d'usage au titre de vivre ensemble (addap 13, ville, CU MPM, fse région PACA, CD 13, fipd...).

2.2 En direction des quartiers Provence Puits de Brunet, non inclus dans la géographie prioritaire mais en voie de fragilisation

- Créer une démarche de gestion urbaine de proximité globale favorisant une dynamique de gestion et d'entretien durable et associant les différents acteurs/compétences dont les habitants (Ville, CU MPM erilia...).
- Etendre le service de médiation sociale en direction de ces lieux de vie (addap 13, ville, CU MPM, fipd, fse, cr paca, cd 13 erilia..).

3 Des engagements en direction des populations fragilisées des quartiers les plus précarisés

3.1 Renforcer la mobilité des habitants

- Conforter l'offre de conseil et d'accompagnement à la mobilité, prioritairement auprès des publics en recherche d'emploi et en insertion professionnelle, et l'élargir à tous les publics :
 - Créer au sein du territoire une Maison de la mobilité permettant de communiquer à la population dans son ensemble une information lisible sur l'offre de mobilité existante, de prendre en compte les besoins de la population pour améliorer en continu les services de mobilité et de promouvoir les déplacements doux et alternatifs (covoiturage, vélo électrique, etc.), etc. (Wimoov, avec Ville, MPM, RégionPACA dont FEDER).
 - Conforter la plateforme mobilité emploi et insertion pour accompagner au mieux les demandeurs d'emploi : conseil en mobilité, prêt de moyens de transports, accompagnement à l'obtention du permis de conduire via une autoécole Sociale, etc. (wimoov, avec Ville, CD 13, CR Paca, CU MPM...).
- Développer et sécuriser l'offre de mobilité à destination de tous les habitants dont plus particulièrement ceux habitants les territoires les plus fragiles :

- Développer l'offre de transport micro-collectif et les moyens individualisés pour pallier l'absence de desserte de certains secteurs ; la mobilisation d'un chauffeur conseiller en mobilité auprès des structures sociales de proximité est préconisée.
- Réaliser le projet d'aménagement multimodal du parvis de la gare de La Ciotat, incluant le parking en ouvrage, le parc à vélos et à vélos à assistance électrique.
- Engager le dialogue avec la SNCF et la Région en vue de fiabiliser l'offre de services TER sur la liaison Marseille-La Ciotat-Toulon.
- Structurer avec la RTM une offre de transport entre les quartiers et la ville améliorant la desserte le week end et le soir.

3.2 Renforcer l'accès à l'emploi lié à l'économie réelle des habitants des quartiers en veille active :

- Mieux connecter les habitants à l'offre d'emploi issue du tissu économique local :
 - Créer un développeur économique de zone visant à analyser le besoin en emploi des entreprises d'Athélia (cum pm).
 - Structurer un service relais de proximité économie emploi insertion visant à structurer une interface entre le tissu économique local (chantier naval, économie du tourisme, unités commerciales, artisanats, zone athélia...) le SPE et ses intermédiaires et les populations de la ville et plus particulièrement des quartiers en veille active (Ville avec soutien CU MPM, Etat, Région PACA FSE...).
 - Mobiliser avec la Région paca un programme de formations en adéquation avec les besoins actuels.
 - Mobiliser à partir du service public de l'emploi et des relais de proximité au sein des quartiers les personnes pouvant bénéficier de ces programmes de formation et d'emploi.
- Construire le lien entre les publics en insertion et le monde économique réel et corrélés l'accès à l'emploi des publics des quartiers à l'investissement public pour le territoire
 - Construire une offre d'IAE adaptée et reliée au tissu économique du territoire : ACI ou EI reliée aux besoins d'intérim du chantier naval ou d'Athelia, collaboration entre l'IAE et les filières hôtellerie restauration (restaurant traiteur d'insertion) (ville, association, Dirrecte, Région PACA, CD 13)
 - Généraliser les clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics de travaux et pour certains marchés de services des collectivités signataires du contrat (signataires du contrat de ville).
 - Développer le parrainage entre les demandeurs d'emploi du territoire et les acteurs économiques locaux (ville, ML, pôle emploi...).
 - Construire une offre de pré-qualification des jeunes à partir de chantiers-école permettant aux jeunes de toucher du doigt des référentiels métiers, de tester leur appétence et de se préformer en vue d'un accès à l'emploi stable (association, Région PACA, CD 13 pour les publics RSA, Ville sur commande politique publique, bailleurs sur travaux).
- Améliorer la connexion physique entre les sites économiques du territoire et la ville
 - Conduire une expérimentation d'offre ad hoc pour relier les sites économiques majeurs à la ville et particulièrement avec le centre ville sur le créneau de la restauration d'affaires.
- Favoriser l'entrepreneuriat en direction des habitants des quartiers :

- Conforter l’offre de conseil et d’accompagnement à la création d’activités par les habitants des quartiers (amorçage, conseil pour le développement des projets, couveuse) et expérimenter une offre spécifique sur les métiers du domaine maritime (associations, dirrecte, cum pm, cd 13, ville, Région Paca).
- Favoriser une Maison de l’emploi des familles pour soutenir et accompagner la création d’emplois directs par ceux qui vont en être les utilisateurs (services à la personne, maintien, perte d’autonomie (fepem)).
- Animer et structurer avec l’Education Nationale et la Région Paca une action forte en matière d’Education à l’Orientation (Ville, Cio, région PACA) ; la construction de visites patrimoniales et d’éducation à l’orientation du chantier naval menée avec les classes de 3ème et seconde en est une très bonne illustration.
- Promouvoir un mode de recrutement basé sur les potentialités au sein des unités RH des entreprises et des collectivités du territoire.
- Développer avec le secteur économique et les intermédiaires de l’emploi une action volontariste de lutte contre les discriminations (ville, CU MPM, drjcs, cr paca...).

3.3 **Lutter dès l’entrée à l’école contre l’échec scolaire et le sentiment qui s’y associe**

- Mettre en place un programme de sensibilisation des acteurs de la communauté éducative au sentiment d’échec scolaire (ville et EN dans le PEDT).
- Développer des moyens d’accompagnement individualisés de l’élève dès l’acquisition des savoirs fondamentaux :
 - Généraliser les clubs Coups de pouce.
 - Développer les contrats locaux d’accompagnement à la scolarité (class) (associations, caf 13).
- Conforter les actions d’accompagnement des familles : développer des réseaux d’accueil et d’écoute parentaux (association, CAF 13).
- Mettre en place un parcours d’accompagnement éducatif adapté de l’élève et de la famille pour pallier la sortie de La Ciotat du PRE :
 - Favoriser le développement de réseaux partenariaux autour de l’éducation et de la parentalité territorialisés par quartiers, dans une approche opérationnelle (association, caf 13, ville, ...).
 - Construire une démarche d’éducation à l’orientation dès le plus jeune âge (découverte de soi, de ses appétences, de l’environnement des métiers...), et en particulier ceux qui ont le moins de lien au travail, développer (CIO, EN, le monde économique, acteurs publics, bibliothèques, centres sociaux, ...).
 - Structurer des parcours éducatifs individualisés pour les plus en difficulté via l’accompagnement de démarches de projet d’utilité sociale pour le territoire (ADDAP 13).
 - Développer des actions partenariales entre les collèges et les acteurs de prévention visant à lutter contre l’échec et la rupture scolaire (EN, ADDAP 13, EFI, RSSJ...).
 - Accompagner et sensibiliser les enfants et les familles à l’accès au livre et aux supports NTIC, en s’appuyant sur la médiathèque (ateliers hors les murs de la médiathèque), les écoles et les structures relais de proximité (ville, EN, CR PACA, partenaires associatifs).

3.4 **Faciliter l'accès à la culture pour tous**

- Développer des actions en relation avec la dynamique culturelle du territoire :
 - Mobiliser les habitants à partir de leur histoire de vie afin de reconstituer l'Histoire de la Ville.
 - Mettre en œuvre des actions culturelles autour de la thématique de la Ville et de la Mer.
 - Mettre en œuvre des actions visant à faire découvrir ou redécouvrir le site des chantiers navals ; travailler en complémentarité avec la Maison de la Construction Navale.
 - Organiser des manifestations avec les habitants des quartiers prioritaires autour du cinéma et de son histoire ; favoriser l'utilisation de l'Eden comme lieu ressource sur ce thème
 - Favoriser les projets visant à faire découvrir la médiathèque de la Ville permettant ainsi l'accès au plaisir de lire à partir des collections de livres mises à disposition ou des supports numériques
- Soutenir l'intervention artistique dans l'espace public et le projet de rénovation urbaine. Afin d'atteindre cet objectif, il est préconisé :
 - D'envisager après « quartier créatif » l'installation d'une nouvelle résidence d'artistes au sein du quartier AMM.
 - Il est aussi proposé de développer un programme d'actions visant à construire une identité culturelle sur le quartier de l'Abeille en renouvellement urbain.
 - Par la mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle dans et hors les murs.
 - Par la création d'ateliers d'initiation artistiques.
 - Par la mise en place de sorties culturelles riches et variées.
 - Former les acteurs sociaux en matière de médiation culturelle.
 - Mettre en place des actions culturelles visant à faire s'exprimer les habitants sur la mémoire.
 - Développer des événements culturels de qualité au sein des quartiers.
 - Développer des actions de sensibilisation à caractère artistique (musique, théâtre, musée,...) en accompagnant les publics du quartier dans une démarche d'ouverture et d'appropriation (confiance en soi, nouveaux modes d'expression) et en s'appuyant sur la programmation culturelle de la ville.
 - Structurer un programme d'animations culturelles et festives dédiées à l'art dans la rue et au vivre ensemble au sein du centre ancien.
- Soutenir l'émergence de médias de quartiers
 - Développer un journal du Vieux La Ciotat visant à valoriser les actions et expériences mises en œuvre au sein du quartier.
 - Valoriser le quartier du vieux La Ciotat en faisant découvrir sa richesse patrimoniale :
 - Construire un parcours découverte des places et des bâtiments culturels du quartier.
 - Structurer un balisage éclairé des sites.

3.5 **Faciliter l'accès aux droits pour tous à l'échelle des territoires les plus fragiles**

- Conforter et développer les structures et les moyens d'accès aux droits pour les habitants des quartiers :

- Stabiliser durablement les moyens d’animation et de coordination dans les équipements d’accès au droit (MSP et PAD) (ville, état, conseil régional PACA)
- Créer et stabiliser des équipements d’accès aux droits spécialisés sur une thématique centrale des besoins de la population :
 - Faire vivre et coordonner un lieu ressource petite enfance Relais d’Assistants Maternelles situé en centre ancien (ville, caf 13, cd 13...).
 - Créer une Maison des Séniors dédié à la prévention et à la gestion de la perte d’autonomie.
- Développer des réseaux de partenaires de premier niveau (agents et relais d’accueil) qui facilitent l’accès aux équipements ensembliers répondant à leurs besoins, en s’appuyant sur les représentants d’habitants, les associations caritatives, les structures de proximité proches des habitants pour orienter et permettre aux personnes de se saisir de l’offre existante.
- Structurer et animer des actions collectives d’information en direction des populations (MSP, et acteurs partenaires).
- Lutter contre la fracture numérique en accompagnant en direction de la population l’utilisation des sites internet des différentes administrations (MSP, ...).
- Promouvoir la médiation sociale comme levier d’information et d’accompagnement des populations les plus fragiles dans leurs droits :
 - Mettre en place une équipe de médiation couvrant les trois quartiers de veille ainsi que les deux quartiers sociaux en voie de fragilisation (ADDAP 13, financement, ville, Etat fipd, cr paca, FSE, CD 13, bailleurs ...).
 - Soutenir les permanences des structures agréées en matière d’accès au droit et visant à renseigner la population sur l’ensemble des problématiques de la vie quotidienne (association, ville, Etat, Région, CD 13, Cumpm...).

3.6 **Assurer l’équité de traitement des habitants des quartiers prioritaire en matière de sécurité publique :**

- Construire une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance adaptée aux problématiques de chaque site, en s’appuyant sur la stratégie de sécurité communale et intercommunale :
 - Créer des cellules de veille en matière de sécurité et de tranquillité publiques, permettant aux forces de l’ordre d’appréhender précisément les phénomènes de délinquance (violence aux personnes, deal, racket), dans une optique collaborative et confidentielle qui ne mette pas en danger les acteurs sociaux de proximité et les habitants ; (ville, PN, justice..).
 - Mettre en place un plan de lutte anti-tags pour chaque quartier ; (ville, bailleurs).
 - Mettre en place un programme sécurité école pour chaque établissement.
 - Conforter la collaboration avec les bailleurs sociaux pour accompagner le diagnostic de territoire et organiser au mieux le diagnostic partagé ; (logirem, sogima, erilia, sfhe, phocéenne d’habitations).
 - Etendre la vidéosurveillance aux lieux publics dans les sites de rénovation urbaine (ville, fipd, cd 13).
 - Assurer la présence physique régulière de la police municipale dans les quartiers ; (ville).

- Conforter au sein de la police municipale une brigade des espaces publics (voie douce, parcs et jardins, espace public du cœur de ville) (ville).
- Créer une cellule tranquillité publique visant à conforter la mise en application des nouveaux pouvoirs du maire au sens du traitement réactif des incivilités et des liens infra-conventionnels (dégradation domaine public et de l'environnement, conflits de voisinage, regroupements, bruit, ...).
- Remettre en place une BAC dédiée à La Ciotat (PN).
- Organiser la collégialité de présence entre polices nationale et municipale via la création de brigades mixtes ; (Ville, Etat).
- Mettre en place des règlements de vie sur l'espace collectif adaptés aux spécificités de chaque quartier.
- Mobiliser le dispositif de lutte contre les cambriolages (voisins vigilants, tranquillité vacances, vidéosurveillance) en direction des quartiers en fragilité (PN, PM).

3.7 Assurer un habitat digne et moderne pour tous

- Lutter efficacement contre l'indécence et l'insalubrité :
 - Animation et coordination d'un groupe de travail interprofessionnel visant à traiter les situations d'indécence et d'insalubrité (ville, adil 13, cum pm, urbanis, ars, agences, ccas, CD13, CAF 13) : Analyse partenariale au sein du réseau interprofessionnel partageant les situations signalées animé par PV Ville avec l'agent hygiène salubrité de la commune.
 - Développer auprès des professionnels de l'habitat des actions de sensibilisation autour du logement indécet et de la loi ALUR (ville avec l'ADIL 13).
 - Structurer une procédure de rappel à l'ordre visant à convoquer en CCTP les propriétaires de logements indécents ou insalubre dans le cadre des nouveaux des Maires (ville, pn , justice).
 - Promouvoir les Ateliers de réhabilitation accompagnée (Compagnons bâtisseurs porteur et accompagnateur d'une démarche de projet) pour mobiliser tous publics à partir d'une démarche d'implication personnelle visant l'amélioration de l'habitat, relié à tous les dispositifs incitatifs existants (PIG, OPAH) qui tombent à l'eau si pas accompagnés (les compagnons bâtisseurs avec le soutien de la CAF 13, du CD 13, de la Région Paca de la Cumpm et de la ville).
 - Développement d'un espace ressource habitat ouvert à tous avec clef d'entrée Maison du projet du vieux La Ciotat.
 - Structurer un partenariat permettant des avances financières aux ménages engagés dans des travaux et rencontrant des problèmes de trésorerie (cecicap).
 - Développer des conventions territoriales ville / bailleurs au sein desquelles la lutte contre le logement indécet est réaffirmée (ville, sogima, logirem, phocéenne d'habitations, erilia...).
 - Construire un programme et des protocoles de relogement pour les familles habitant les logements les plus dégradés : acquisition de logements diffus, partenariat avec bailleurs pouvant aider au relogement extérieur dans des conditions de loyer acceptables pour les ménages (ville, bailleurs...).

Troisième partie

Projet de territoire de Marignane

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Quatrième partie

Projet de territoire de Marseille Grand Centre-Ville

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Cinquième partie

Projet de territoire de Marseille Grand Sud Huveaune

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Sixième partie

Projet de territoire de Marseille 13^{ème}

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Septième partie

Projet de territoire de Marseille 14^{ème}

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Huitième partie

Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Est

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Neuvième partie

Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Ouest

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.